



Désignation de l'entreprise		A STORE										Néant ☒															
Adresse de l'entreprise		AVENUE DE VERDUN_RESIDENCE HORIZON 80 Appt 113 06700 ST LAURENT-DU-VAR																									
SIRET		<table><tr><td>9</td><td>3</td><td>2</td><td>5</td><td>3</td><td>6</td><td>0</td><td>1</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>												9	3	2	5	3	6	0	1	4	0	0	0	1	6
9	3	2	5	3	6	0	1	4	0	0	0	1	6														
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent *		<table><tr><td>0</td><td>9</td></tr></table>		0	9																
1	2																										
0	9																										
								Exercice N clos le																			
								<table><tr><td>31</td><td>12</td><td>20</td><td>25</td></tr></table>				31	12	20	25												
31	12	20	25																								
ACTIF								Brut		Amortissements – Provisions		Net															
								1		2		3															
ACTIF IMMOBILISÉ		Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																					
			Autres *	014		016																					
		Immobilisations corporelles *		028		030																					
		Immobilisations financières * (1)		040		042																					
		Total I (5)			044		048																				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																						
		Marchandises *	060		062																						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																						
		Autres * (3)	072		074																						
	Charges constatées d'avance *		092		094																						
	Valeurs mobilières de placement		080		082																						
	Disponibilités		084		086																						
	Total II			096		098																					
Total général (I + II)				110		112																					
PASSIF								Exercice N		NET																	
								1																			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120																				
	Écarts de réévaluation						124																				
	Réserve légale						126																				
	Réserves réglementées *						130																				
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *			131		)	132																	
	Report à nouveau						134																				
	Résultat de l'exercice						136																				
	Subventions d'investissement						137																				
	Provisions réglementées						140																				
	Total I						142																				
Provisions pour risques et charges						Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166																				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)				169		)	172																			
	Comptes courants d'associés						173																				
	Autres dettes						175																				
Produits constatés d'avance						174																					
Total III						176																					
Total général (I + II + III)						180																					
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A STORE		Néant ☒ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						31 12 2025		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons	215		214	
			Services *	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant	380				252	
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255				254	
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)							264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)			294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987			342	
			JEI (44 sexies A)	989				
		ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
		Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)	181			
		ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
		BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
		Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346				350
			Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641						
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352		354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370		372		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise						A STORE		Néant ☒			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values					
								Court terme*	Long terme				
	①	②		③		④		⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
Total	578		580		582		584		586		587	589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations	590		583		594	595	
TOTAL								596		585		597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A STORE				Néant ☒*	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur comptes clients	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL		680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises				
Fonds commercial		681	683					
Autres Immobilisations Incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains		710	715	2				
Constructions		720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5				
Matériel de transport		750	755	6				
Autres immobilisations corporelles		760	765	7				
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés			983					
Déficits reportables			984					
Déficits de l'exercice			860					
Total des déficits restant à reporter			870					
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS								
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						690		
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						691		
Revenu brut social (si le montant est négatif)					692			
Revenu brut social (si le montant est positif)						693		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A STORE		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025		Données en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :						376	
Dont apprentis						657	
Dont handicapés						651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale						861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises						108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées						118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante						119	
TOTAL 1						106	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation						143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial						113	
Variation positive des stocks						111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation						153	
TOTAL 2						144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats						121	
Variation négative des stocks						145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances						125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.						310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée						133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)						148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée						128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois						135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante						150	
TOTAL 3						152	
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)						137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF						117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						026	
Période de référence	024			/		/	
Date de cessation				/		/	

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt



(1)

Néant ☐*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 9 3 2 5 3 6 0 1 4

Dénomination de l'entreprise A STORE

Adresse (voie) AVENUE DE VERDUN RESIDENCE HORIZON 80 Appt 113

Code postal 0 6 7 0 0 Ville ST LAURENT DU VAR

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100.00
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100.00

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Me Nom de famille SHUSHARINA Prénom(s) ANNA

Nom d'usage MALTESE % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 26/11/1983 N° Département Commune Pays RUSSIE

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Tire (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒*

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 9 3 2 5 3 6 0 1 4

Dénomination de l'entreprise A STORE

Adresse (voie) AVENUE DE VERDUN_RESIDENCE HORIZON 80 Appt 113

Code postal 0 6 7 0 0

Ville ST LAURENT DU VAR

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Voie

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A STORE

SASU au capital de 100 euros
Siège social : Résidence HORIZON 80_131 Avenue
De Verdun_Appt 113
06700 ST LAURENT DU VAR
RCS ANTIBES 932536014

Le 20-01-2026 à 17 heures, à St Laurent du Var

L'associé unique de la société A STORE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 100 euros, divisé en cent parts sociales, dont le siège social est au Résidence HORIZON 80_131 Avenue de Verdun_Appt 113_06700 ST LAURENT DU VAR, s'est réunis en audit siège.

Est régulièrement représenté :

- Me SHUSHARINA Anna propriétaire de 100..... actions ;

Soit au total 1 (un) associé unique présents ou représentés, totalisant **100 (cent)** actions.

Représentant toutes les parts sociales de la société, réunis en

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

dans l'ordre du jour présenté par l'associé unique Me SHUSHARINA Anna, présidente de l'assemblée, est

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2025
Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende

A COMPTER DU 20-01-2026.

RESOLUTION N°1

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2025

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

L'associé unique, après avoir pris lecture et connaissance du rapport de gestion des comptes de la société et du bilan annuel, décide d'approuver les comptes.

RESOLUTION N°2

Affectation du résultat

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Aucune affectation n'est comptabilisé pour un exercice néant.

Aucun dividende ne peut être distribué.

L'associé unique à tous pouvoirs pour exécuter la présente décision, en conséquence, a quitus pour sa gestion au cours dudit exercice.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30. Il est dressé ce procès-verbal à signer par l'associé unique.

Fait à ST LAURENT DU VAR le 20-01-2026 en trois exemplaires.

A STORE

Représenté par sa gérance

Me SHUSHARINA Anna

SHUSHARINA